



## SARS-COV-2 DANS LES EAUX USÉES : LA VALIDATION DES MÉTHODES EST EN COURS

La surveillance microbiologique nationale dans les eaux usées (Sum'eau) du Sars-CoV-2 se structure doucement. Sous l'effet des recommandations de la Commission européenne, la France s'est, en effet, lancée dans la constitution d'un système national de surveillance. Jusqu'à présent, ce suivi était notamment assuré par le consortium de recherche Obépine, pour Observatoire épidémiologique dans les eaux usées.

Dans le cadre de la construction de l'observatoire national, une étude pilote de comparaisons interlaboratoires vient d'être lancée pour permettre la normalisation du suivi. « *Le projet Sumeau est le pendant régalien de projets de recherche de type Obépine*, a rappelé Emmanuel Morice, chef du bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles au ministère de la Transition écologique, lors d'une formation Oieau-Epnac sur la gestion des eaux usées urbaines. *Les autorités sanitaires ont besoin de valider et de qualifier les méthodes, (...) de valider la façon de mesurer le virus dans l'eau.* » Cette étude sera lancée dans douze stations d'épuration en France. Les échantillons prélevés seront ensuite transmis à une dizaine de laboratoires, qui utiliseront des protocoles différents. L'objectif est d'identifier le plus adapté pour le suivi national.

Concernant la surveillance dans les eaux usées du Sars-CoV-2, le réseau Obépine reste pour l'instant mobilisé. « *Obépine est toujours missionné pour assurer le suivi, jusqu'en avril. Nous espérons qu'il y aura une soudure jusqu'au lancement de Sum'eau*, a indiqué Vincent Maréchal, enseignant-chercheur en virologie humaine au Centre de recherche Saint-Antoine, membre d'Obépine. *De notre côté, nous travaillons sur les critères de choix les plus pertinents pour la sélection d'une station d'épuration sentinelle.* »

Des questions sembleraient en suspens également concernant le détail des services impliqués. Si le sujet reste sous la houlette du ministère de la Santé, l'outil pourrait toutefois s'intégrer dans le cadre d'une surveillance réglementaire dans les stations d'épuration, avec un nouvel arrêté, ou alors figurer parmi les indicateurs sanitaires départementaux, en lien avec les agences régionales de santé.



**Dorothée Laperche, journaliste**